



CONSEIL MUNICIPAL du 18 NOVEMBRE 2014 à 20h00

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 12 novembre 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Etienne JACQUET, Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, M. Thierry MIRABAUD, Mme Anne-Sophie GUT, M. Gilles BROTEL, Mmes Josiane MATTEL, Estelle BARBIER, Elodie BOIDARD, MM. Antoine BOISSET, François BOSSON, Mme Lydie ROCH-DUPLAND, MM. Bernard CHEVALLIER.

ABSENT Excusé : M. David MERMOUD (pouvoir donné à Lydie ROCH-DUPLAND).

ABSENTS : M. Alain NOBLET, Mme Fanny SILLO DU POZO.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Votants : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur François BOSSON ayant été désigné secrétaire de séance, a accepté de remplir cette fonction.

Le compte rendu de la séance du 21 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION

1.1 – Délégation de Service Public Centre équestre

Suite à la procédure de consultation pour l'exploitation du Centre équestre de 2015 à 2017, lancée conformément à la délibération du 23/07/2013, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec le prestataire.

Abstention de Mme Lydie ROCH-DUPLAND.

1.2 – Ouverture d'une Agence Postale Communale

Après plusieurs échanges avec la Direction Régionale de LA POSTE et suite à l'intervention de M. le Sénateur Pierre HERISSON, la Direction du Territoire du Mont Blanc a confirmé une ouverture du bureau de la Poste des Contamines deux matinées supplémentaires pendant la saison hivernale, soit du 15/12/2014 au 27/03/2015. Cette ouverture est conditionnée à l'engagement du Conseil municipal de délibérer sur l'ouverture d'une Agence Postale Communale à partir du 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil municipal a émis un avis de principe à l'ouverture d'une APC.

2 – FINANCES

2.1 –TARIFS PUBLICS : vente de livres d’occasion par la bibliothèque

La bibliothèque municipale a reçu de nombreux dons de livres. Certains ne pouvant pas entrer dans le fonds de prêt, le Conseil municipal propose de vendre ces livres d’occasion lors de la journée mondiale du livre, le 23 avril 2015 à la Bibliothèque, de 16h00 à 20h00, et vote les tarifs suivants :

- Livre de poche : 0,50 € l’unité,
- Livre Broché : 1 € l’unité,
- Le lot de 3 livres brochés, ou 5 poches, ou 2 brochés + 1 poche : 2 €.

3 - URBANISME

3.1 - Annulation des délibérations du 16 décembre 2002 instituant la révision générale du PLU et du 4 décembre 2006 proposant une modification du POS

Le Conseil municipal décide à l’unanimité d’annuler les délibérations du 16 décembre 2002 et du 4 décembre 2006.

3.2 - Mise en révision générale du PLU

Après lecture par le Maire, le Conseil municipal décide à l’unanimité d’approuver la mise en révision générale du Plan Local d’Urbanisme.

4 - PERSONNEL COMMUNAL :

4.1 – Personnel cantine – périscolaire : augmentation du temps de travail

Ce point est reporté à la séance du mois de décembre.

4.2- Création d’emplois :

Le Conseil municipal décide à l’unanimité de créer les emplois suivants :

4.2.1 : Cantine-périscolaire :

Un emploi de cuisinier(ère) à la cantine avec des missions d’accueil à la périscolaire dans l’un des grades d’Adjoint technique territorial,

- par voie statutaire sur un temps complet annualisé à compter du 1^{er} décembre 2014.
- par voie contractuelle à temps non complet à 24.5/35^e pour la période du 01/12/2014 au 04/07/2015.

4.2.2 – Halte-garderie des Loyers :

Un emploi à temps complet annualisé dans l’un des grades d’Educatrice de Jeunes Enfants, d’Auxiliaire de puériculture ou d’Infirmier à la Garderie sur les fonctions de directeur/ directrice, à compter du 1^{er} décembre 2014.

4.2.3 – Services techniques : Création d’un poste de non titulaire de catégorie A à temps complet sur l’emploi de Directeur des Services techniques

Malgré un grand nombre de candidatures reçues pour le poste de responsable des services techniques, il s’avère qu’aucune candidature n’a été retenue par la voie statutaire. En application de l’article 3.3 la loi du 26 janvier 1984, le Conseil municipal décide à l’unanimité de créer un emploi contractuel de catégorie A, dans l’un des grades d’ingénieur territorial, à compter du 1^{er} février 2015, et de fixer le niveau de rémunération sur la base de l’indice brut 901.

DECISIONS DU MAIRE VALANT DELIBERATIONS

Vu l’article L2122-22 du CGCT,

Il est rapporté au Conseil municipal la signature d’un bail commercial dérogatoire, d’une durée de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1^{er} octobre 2014, avec M. Didier GUT, pour l’occupation du domaine public au lieudit « LA BALME », contenant 3.000 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section D numéro 375, d’une contenance de 14ha09a36, et trois constructions figurant sur ladite emprise, moyennant un loyer annuel de dix-huit mille euros (18.000,00 Euros).

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Etienne JACQUET